

Cinéma : la commission du visionnage suit de près le contenu des productions (ministre)

Culture & Divertissement

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-12-2009 20:11:05

La commission du visionnage des productions cinématographiques nationales et étrangères va assurer un suivi constant de tout ce qui doit passer à l'écran au Maroc, a affirmé mercredi le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Khalid Naciri.

La commission, composée de représentants du Centre cinématographique marocain (CCM), des ministères de la Communication, de l'Intérieur et de la Culture, des distributeurs de films et des exploitants des salles de cinéma, accomplit son travail dans un "cadre juridique et éthique clair", a souligné M. Naciri devant la Chambre des représentants, en réponse à une question orale sur "les films contraires aux moeurs".

Les films sont classés en quatre catégories : les métrages autorisés à tous les âges, les films interdits aux moins de 12 et moins de 16 ans et les productions interdites à la projection.

Au Maroc, le cinéma est en "phase de gestation et d'évolution" et doit bénéficier d'un soutien matériel et moral, sachant qu'il contribue au rayonnement de la culture marocaine, a-t-il ajouté.

MAPF